

# Groupe JONATHAN

Galerie marchande, Montolieu

[www.groupejonathan.ch](http://www.groupejonathan.ch)

CCP : 10-90892-2 – IBAN CH 18 0900 0000 1009 0892 2



## Plan de protection pour les rencontres dans le local de Jonathan

1. La porte d'entrée du local reste ouverte, ainsi les participants ne touchent pas la poignée.
2. En entrant, les participants utilisent un spray désinfectant pour se nettoyer les mains. Ils portent un masque jusqu'au moment où ils sont assis. Désinfectant et masques sont à disposition à l'entrée du local.
3. Les personnes présentes restent assises. Elles sont servies par l'animatrice et se déplacent uniquement pour aller aux toilettes (en portant un masque).  
Selon les dernières directives fédérales et cantonales, seulement 10 personnes peuvent être ensemble dans un local fermé. Soit pour nous une animatrice et 9 participants.
4. Immédiatement après le départ d'une personne, la surface de sa place sera nettoyée.
5. Une liste de présence des personnes est établie à chaque rencontre. Elle est conservée pendant un minimum de 15 jours.

L'animatrice mentionne aux participants la récolte des coordonnées, ainsi que la possibilité qu'ils soient mis en quarantaine s'ils ont eu des contacts étroits avec des personnes atteintes du COVID-19 pendant la manifestation.

*(L'interruption efficace des chaînes de transmission requiert, entre autres mesures d'endiguement, de retracer les contacts étroits de manière systématique. On entend par contact étroit un contact entre deux personnes où, pendant plus de 15 minutes, la distance d'un mètre 50 n'est pas maintenue et qu'aucune mesure de protection telle que le port de masques d'hygiène ou l'installation d'une séparation appropriée n'est prise)*

Les règles d'hygiène doivent être respectées par les participants et animatrices :

- ne pas se serrer la main
  - renoncer à se faire la bise
  - ne pas se toucher le nez, la bouche et les yeux
  - tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
6. Nous mettons à disposition une poubelle fermée pour des mouchoirs. Après chaque rencontre cette poubelle est vidée.
  7. Des serviettes en papier à usage unique sont disponibles aux toilettes pour le lavage des mains.
  8. Les toilettes sont régulièrement nettoyées.
  9. Deux personnes au maximum sont autorisées en même temps dans la cuisine
  10. Les animatrices se lavent fréquemment les mains

Le présent plan de protection est provisoire et sera régulièrement actualisé en fonction des recommandations ou des directives officielles.

Lieu/date : Lausanne, le 27 octobre 2020 , Maryse Burnat, présidente

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET COMPREHENSION DANS L'INTERÊT DE CHACUN/E !